



Objet: Aménagements de la Corniche de Tamaris, pré-concertation.

Les associations:

- « La masse critique »
- « Toulon Var déplacement »
- « Vélo pour Tous » Hotel de ville Saint Mandrier

à

Mme Estelle Vaillant
Antenne de la Seyne de la Métropole TPM
404 AV Pierre Mendès France
La Seyne 83500

Toulon, le 22 décembre 2021

À l'issue de la réunion du vendredi 10 décembre 2021 préparatoire à la concertation publique sur le projet d'aménagement de la corniche Tamaris, (entre Bois Sacré et Les Sablettes) nous avons souhaité synthétiser nos observations et vous en adresser copie.

Nos trois associations, « Toulon Var Déplacements » qui ne pouvait ce jour-là être représenté, « Vélo pour tous » et « la Masse critique » se félicitent de l'évolution de ce très ancien dossier.

Cette première rencontre précède la concertation imposée par la loi, elle est donc pour nous le signe d'une volonté d'échange et l'esprit dans lequel cette réunion s'est déroulée en a été la confirmation.

Nous vous en remercions.

Nos observations s'appuient sur notre expérience acquise à l'occasion des différentes manifestations en faveur d'une Corniche de Tamaris plus ouverte aux déplacements actifs.

Avant « Tamaris pour tous » en 2019 opération créée à notre initiative et soutenue par Marc Vuillemot, suivi de « dimanche sur la corniche » en 2021 soutenue puis pérennisée par Nathalie Bicaïs, une manifestation pour la promotion des déplacements à vélo « les douze heures de la Corniche » avait été organisée en 2011.

A ces occasions le public avait été consulté. Les résultats de la dernière consultation vous sont adressés en pièce jointe.

Nous disposons par ailleurs de plusieurs pages Facebook spécialisées et qui bénéficient d'une assez bonne audience:

- « *Pour une piste cyclable en bord de mer* »
- « *La corniche de Tamaris - presque- sans voiture* »

Ainsi que de plusieurs sites internet:

- « <http://pistecyclable83430.free.fr> »
- « <http://lamassecritique.fr> »
- « <https://toulon-var-deplacements.fr> »

Ces outils pourront si vous le souhaitez participer à l'information du public sur cette concertation.

Lors de cette réunion nous avons formulé les propositions suivantes :

A /sur les modalités de la concertation :

- le calendrier et les modalités n'ont pas appelé de réserve de notre part.
- Nous avons proposé de porter un premier regard sur le contenu des questionnaires qui seront proposés au public, de les tester aussi et même d'être associés si vous le souhaitiez à leur élaboration
- Nous avons proposé d'impliquer la commune de Saint-Mandrier dans cette démarche. En effet si la commune de La Seyne voit essentiellement dans la corniche de Tamaris un très fort potentiel touristique et économique à mettre en valeur, la corniche de Tamaris présente pour les habitants de la presqu'île de Saint-Mandrier, un des deux seuls axes pour rallier la commune voisine.
- Il nous paraît à ce titre essentiel d'associer à l'élaboration de ce projet le Département à qui incombe la desserte de la presqu'île de Saint-Mandrier par la RD18.

B / Sur le périmètre de la concertation.

- Aborder cette concertation avec une proposition technique qui exclut à priori le concept d'un éventuel sens unique pour les voitures, bride le champ des possibles. Cela ne nous semble pas à la hauteur des richesses inexploitées décrites dans le programme MOE de la corniche de Tamaris page 92.
- Aussi, nous proposons (si nécessaire) qu'un avenant soit ajouté au marché de maîtrise d'œuvre pour que des solutions alternatives à un double sens de circulation, ce que nous qualifions de plan B, puissent être étudiées afin de permettre une concertation ouverte sur des solutions plus en phase avec notre époque et les enjeux environnementaux. Cette proposition s'appuie aussi sur l'impossibilité technique de réaliser conjointement les objectifs fixés par le cahier des charges.

En effet, **plusieurs conflits d'usage rédhibitoires** nous semblent impossible à résoudre (nous faisons une proposition sans certitudes techniques sur l'impossibilité, juste notre bon sens) avec l'emprise nécessaire à un double sens de circulation même « apaisée » (*)

- Les pollutions liées au trafic routier (bruits, gaz d'échappement, particules fines...) et l'insécurité liée à la vitesse sont incompatibles avec une promenade ouverte à un large public de tous âges.

- Il y a là un enjeu de sécurité pour les usagers d'un trafic cyclable de déplacement pourtant de plus en plus encouragé par les pouvoirs publics, circulant sur la même emprise qu'une promenade pour piétons. Ce trafic est incompatible car trop dangereux ainsi que l'a souligné le représentant du maître d'œuvre qui a précisé que les conflits piétons /cyclistes sont les plus fréquents..(« *le piéton marche à l'oreille et le vélo est silencieux !* »)

- L'absence de dénivelé sur toute la corniche, en fait un lieu à privilégier pour les déplacements cyclables quotidiens, lieu qui s'inscrit par ailleurs dans le « maillage littoral » cyclable prescrit par le PDU. Cette prescription ne peut se traduire par un espace partagé entre vélos et promeneurs.

Les élargissements de l'espace disponible par des éventuelles acquisitions foncières ne résoudraient que partiellement ces problèmes. **Le report de la circulation automobile générale pourrait fournir une issue à cette impasse.**

- Elle permettrait de ne conserver qu'une voie de circulation pour la desserte des riverains et le transport public sur l'axe nord-sud à partir de l'Avenue de la Corse Résistante jusqu'au rond point des Sablettes.

- Elle libérerait un espace suffisant pour une vraie piste cyclable conforme aux normes et une promenade piétons qui ne soit pas juste un trottoir.

1. Les résistances à ce changement majeur pourraient être atténuées par l'exécution en premier lieu de la tranche Avenue de la Corse Résistante /- Avenue Henri Guillaume où un consensus est plus facile à trouver.

2. Le deuxième tronçon ne serait réalisé qu'à la fin de l'élargissement de l'Avenue Henri Guillaume (en cours de réalisation par la Métropole) en doublant le trafic de la RD 18 par un itinéraire complémentaire : Avenue Verlaque / Henri Guillaume / Pont de Fabre et en précédant cette réalisation de diverses mesures de dissuasion du trafic automobile directement sur le littoral.

Nous proposons qu'il soit envisagé une période de test d'un plan de circulation avec sens unique coté terre dans le sens nord sud, de l'Avenue de la Corse Résistante jusqu'à l'embranchement de l'Avenue Henry Guillaume. Ce type de test qui se pratique dans d'autres grandes villes (ici à Lausanne en Suisse) apporterait à moindres coûts des données fiables sur les impacts de cette démarche.

Quel meilleur prélude pour une participation du plus grand nombre à la concertation ?

Veuillez agréer , madame, nos respectueux hommages.

Pour les trois associations,

Gilles Lehmann



(*) L'expression « circulation automobile apaisée » doit être mieux précisée. : mesures de dissuasion par la limitation des largeurs de voies ? ; compatibilité avec les transports de bateaux ? ; mise en place de chicanes, (impact sur la largeur de la voie ?) limitations strictes de vitesse ...(respectées ?)....

